

**Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ)  
au Conseil intercommunal**

**N° 01 / 2018 du 20.12.17**

**Demande de crédit d'étude de CHF 610'000.00 TTC concernant les honoraires des mandataires architectes, ingénieurs et spécialistes ainsi que le bureau d'aide au maître d'ouvrage pour le Collège Gustave Roud**

## **1. Objet du préavis**

À la suite de l'étude de faisabilité du 12 juillet 2017, une estimation des coûts pour les honoraires liés d'une part à l'établissement d'un avant-projet et d'autre part à la gestion globale de l'appel d'offres en entreprise totale en vue de la planification et réalisation de ce projet a été établie.

Un rapport d'études de faisabilité proposant 4 procédures possibles pour la suite de la planification et de la réalisation de ce projet a été effectué et le choix du Comité de direction de l'ASIJ s'est arrêté sur le scénario n° 2, soit : Appel d'Offres (AO) pour Entreprises totales (ET) sur la base d'un avant-projet établi par des mandataires architectes, ingénieurs civils, ingénieurs CVSE-MCR et autres spécialistes (sécurité feu AEAI, paysagiste, cuisiniste, etc.).

## **2. Procédures et déroulement des phases**

Les étapes à suivre pour aboutir à l'adjudication du mandat à une entreprise totale sont les suivantes :

- Étape 1 :
  - Mandater un bureau d'assistance (BAMO) pour la gestion globale des procédures d'invitation pour l'architecte et de gré à gré pour les ingénieurs et spécialistes.
  - Mandater le même bureau d'assistance (BAMO) pour suivre le développement de l'avant-projet et pour la gestion globale de l'appel d'offres en procédure ouverte pour entreprises totales.
  - ➔ Adjudication du mandat de BAMO.
  - ➔ L'étape 2 ne peut débuter que lorsque l'étape 1 est terminée.

- Étape 2 :
  - Suite aux procédures sur invitation et de gré à gré susmentionnées, attribution des mandats de prestations aux architectes, ingénieurs et spécialistes en vue d'établir un dossier d'avant-projet complet.
  - Suivi du développement des études
    - ➔ Validation du dossier d'avant-projet y compris de son devis estimatif.
    - ➔ L'étape 3 ne peut débuter que lorsque l'étape 2 est terminée
  
- Étape 3
  - Lancement de la procédure ouverte d'appel d'offres pour entreprises totales par le BAMO
  - Appui des mandataires architectes, ingénieurs et spécialistes pour compléter le dossier technique d'appel d'offres pour entreprises totales.
  - Évaluation des dossiers d'offres par le BAMO et les autres mandataires.
  - Proposition d'adjudication par l'ASIJ et signature du contrat avec l'ET.

Précisions :

- Les mandataires disposeront d'honoraires pour développer un avant-projet (phase 3.1 avant-projet).
- Pour la phase d'appel d'offres ET, toutes les prestations seront fournies par IEC avec l'appui des sous-traitants architectes, ingénieurs et spécialistes qui compléteront si nécessaire le descriptif d'AO ET et qui participeront à l'évaluation des dossiers d'ET.
- Le développement du projet de l'ouvrage, la mise à l'enquête, les plans d'exécution et les travaux seront attribués à une entreprise totale qui sera responsable des études, des délais et des coûts.
- Il s'agit donc en partie du modèle mis en place en 2016/2017 pour l'école de Servion. Ce modèle se prête bien pour des projets scolaires avec UAPE. Seule la mise à l'enquête est à charge de l'ET (Entreprise totale) contrairement au projet de Servion. Pour information, ce modèle est actuellement mis en place par le canton de Vaud pour l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye.

### **3. Montants évalués des honoraires**

#### **a. Honoraires des mandataires architectes, ingénieurs et spécialistes**

L'estimation du montant total des honoraires dédiés aux études basées sur le projet de CHF 34'348'000 HT, se monte à **420'000 CHF HT répartis comme suit :**

**ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT**  
1083 Mézières

• Architecte	CHF 250'000 HT	Procédure sur invitation
• Ingénieur civil :	CHF 50'000 HT	Procédure de gré à gré
• Ingénieur électricité :	CHF 20'000 HT	Procédure de gré à gré
• Ingénieur Chauffage-ventilation :	CHF 35'000 HT	Procédure de gré à gré
• Ingénieur sanitaire :	CHF 15'000 HT	Procédure de gré à gré
• spécialiste : AEAI	CHF 20'000 HT	Procédure de gré à gré
• spécialiste : Cuisiniste	CHF 20'000 HT	Procédure de gré à gré
• spécialiste : Acousticien	CHF 10'000 HT	Procédure de gré à gré
<b>Total honoraires mandataires</b>	<b>CHF 420'000 HT</b>	

**b. Honoraires du bureau d'assistance au Maître d'ouvrage IEC (BAMO)**

IEC, le BAMO (bureau d'aide au Maître d'ouvrage) pourra déposer une offre (gré à gré) en 3 parties pour:

**110'000 CHF HT répartis comme suit :**

• AO d'offre sur invitation pour l'architecte (1x = 3 à 4 invités max.)	CHF 10'000 HT
• AO d'offre de gré à gré pour les ingénieurs et spécialistes (6x)	CHF 9'000 HT
• Études (phase 31 et 32 SIA) – Suivi du développement du projet	CHF 11'000 HT
• *Appel d'offres (phase 4 SIA) –	
• Gestion appel d'offres pour entreprises totales	CHF 80'000 HT
• <b>Total Honoraires IEC (BAMO)</b>	<b>CHF 110'000 HT</b>

\*Pour la phase 4, IEC a inclus dans le montant de CHF 80'000 HT les honoraires d'IEC pour gérer l'appel offres entreprises totales, ceux des mandataires pour rédiger des éventuels compléments techniques au dossier de projet de l'ouvrage et finalement ceux des mandataires pour évaluer les dossiers d'offres des entreprises totales.

**c. Résumé pour le crédit d'étude**

Les honoraires évalués pour les études d'avant-projet et d'appel d'offres pour entreprises totales

• BAMO (phases 31-32 et 4)	CHF 110'000 HT
• Mandataires architectes, ingénieurs et spécialistes	CHF 420'000 HT
• Réserves pour imprévus ( <b>env. 4%</b> )	CHF 20'000 HT
• <b>Total des honoraires</b>	<b>CHF 550'000 HT</b>
• Frais sur honoraires études : env. 3% du montant des honoraires	CHF 16'500 HT
• <b>Total des honoraires avec frais hT</b>	<b>CHF 566'500 HT</b>
• TVA : 7.7% du montant des honoraires et des frais, arrondi à	CHF 43'500 HT
• <b>Le crédit d'étude se monte donc à (montant arrondi) TTC</b>	<b>CHF 610'000 TTC</b>

Sur cette base:

- L'ASIJ conclura un contrat avec chaque mandataire ainsi qu'avec le BAMO.
- Avec ce montant d'honoraires, l'ASIJ boucle son crédit d'études avec la signature du contrat avec l'entreprise totale.
- Les honoraires de suivi des prestations de l'entreprise totale par les mandataires et le BAMO feront si nécessaire l'objet d'un montant à inclure dans le crédit de construction.

#### **4. Planning intentionnel**

Les délais liés à la fourniture de ces prestations tiennent compte du planning intentionnel du projet et se résument comme suit (sous réserve des décisions du maître d'ouvrage (MO) :

- 13.12.2017 : rendu de l'offre du BAMO incluant ses sous-traitants.
- **07.02.2018** : **validation du crédit d'études par le MO.**
- 15.02.2018 : début des prestations du BAMO.
- 31.03.2018 : procédures AO invitation + gré à gré terminées.
- 01.04-31.08.2018 : dépose du dossier d'avant-projet par les mandataires
- Les délais de la procédure ouverte d'appel d'offres pour entreprises totales seront déterminés de manière plus précise une fois le crédit d'études validé.

#### **5. Financement**

##### **5.1 Crédit**

Le Comité de direction de l'ASIJ sollicite un crédit d'études de CHF 610'000.— TTC concernant les honoraires des mandataires architectes, ingénieurs et spécialistes ainsi que le bureau d'aide au maître d'ouvrage pour le Collège Gustave Roud.

##### **5.2 Amortissement**

L'amortissement est prévu sur 5 ans. Toutefois, si ces études entraînent la présentation d'un préavis de construction, le crédit d'études fera partie du crédit de construction. L'amortissement sera dès lors prévu sur 30 ans.

##### **5.3 Charges d'exploitation**

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, sauf les intérêts et l'amortissement de l'investissement.

##### **5.4 Financement**

L'investissement sera financé par l'emprunt. Le Comité de direction de l'ASIJ sollicite l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit sollicité, soit au maximum la somme de CHF 610'000. 00 TTC.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ**

- Vu le préavis N° 01/2018 du Comité de direction du
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

**1. D'accorder un crédit de CHF 610'000.00 TTC destiné à financer les honoraires des mandataires architectes, ingénieurs et spécialistes ainsi que le bureau d'aide à maître d'ouvrage concernant l'étude pour le Collège Gustave Roud.**

**2. De financer ce crédit d'étude par l'emprunt.**

**3. D'amortir ce crédit sur 5 ans. Toutefois, si cette étude entraîne la présentation d'un préavis de construction, le crédit d'études fera partie du crédit de construction. L'amortissement sera dès lors prévu sur 30 ans.**



Etienne Cherpillod  
Président

Au nom du Comité de direction



Fabienne Blanc  
Secrétaire

Préavis adopté par le Comité de direction le 20 décembre 2017

Délégués responsables : Muriel Prédi, Olivier Hähni et Etienne Cherpillod